

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2014

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents ou représentés : 29</p> <p>Date de la Convocation : 17/01/2014</p> <p>Date de l’Affichage : 17/01/2014</p>	<p>L’AN DEUX MILLE QUATORZE, le 23 JANVIER, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 17 JANVIER, s’est réuni à la salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta à 20h30, sous la présidence de Mme Corinne DUPONT, Maire.</p> <p>PRESENTS : Mme DUPONT - Mme MARGATE – M.GRANDAY - Mme GREUZAT - M. PENEZ – Mme BOUADLA (arrivée à 20h40) - M. MARION - M. TROUILLET – M. GAUTHERON – Mme LETAILLEUR - Maires Adjoints,</p> <p>Mme MARCOUD - M. BONTOUX - M.DARAGON - M.VERMEULEN - Mme LEROY - M. DJABALI – M. BOTTIER - Mme REIS LAGARTO – M. DURIN - Mme DELABY - M.SUREAU - Mme AUDONNET (arrivée à 20h45) - M.LALOUE - Mme MANIERE - M. GAUTHIER – M. TAN Conseillers Municipaux,</p>
<p>OBJET : DESIGNATION D’UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D’UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES</p>	<p>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Mme DEKNUYDT représentée par M. DJABALI M. BOUGEARD représentée par Mme GREUZAT M. SIROT représenté par Mme MARGATE</p> <p>ABSENTS : Mme GUZMAN Mme HAMONY Mme BELGHAOUTI Mme CHEVREMONT</p>
<p>Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération publiée et affichée</p> <p>27 janvier 2014</p>	<p>SECRETAIRE DE SEANCE : M. DARAGON</p>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition et présentation du rapport par M. BONTOUX, Conseiller Municipal délégué à l’Intercommunalité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21,

Vu l’arrêté préfectoral 2013-DRCL-BCCCL-166 portant rattachement des communes de Compans, Mitry-Mory et Villeparisis à la communauté de communes « Plaines et Monts de France »,

Vu l’article 1609 nonies C du Code général des Impôts rendant obligatoire la création d’une commission locale chargée d’évaluer les transferts de charges entre l’EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et les communes membres,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Plaines et Monts de France du 16 décembre 2013 approuvant la création de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées chargée d’examiner la compensation financière des charges transférées,

Vu l’avis favorable de la Commission sur l’Intercommunalité du 14 janvier 2014,

Considérant que chaque assemblée communale est appelée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Vu le résultat du vote auquel il a été procédé,

SUFFRAGES EXPRIMES :	26
POUR :	26 dont 3 par mandat Mme DUPONT - Mme MARGATE - M.GRANDAY - Mme GREUZAT- M. PENEZ – Mme BOUADLA – M. MARION - M. TROUILLET – M. GAUTHERON – Mme LETAILLER – Mme MARCOUD - M. BONTOUX - Mme DEKNUYDT – M. BOUGEARD – M.DARAGON - M.VERMEULEN - Mme LEROY - M. DJABALI – M.BOTTIER – M. SIROT - Mme REIS LAGARTO - M. DURIN – Mme DELABY - M.SUREAU - Mme AUDONNET - M.LALOUE -
ABSTENTIONS :	3 Mme MANIERE - M. GAUTHIER - M. TAN

ELIT Mme Corinne DUPONT (déléguée titulaire) et M. Jean Pierre BONTOUX (délégué suppléant) qui représenteront la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Et ont signé sur le registre, les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
MITRY MORY, le 27 janvier 2014

Corinne DUPONT

Maire de Mitry-Mory